

## PROMULGATION

### RÈGLEMENTS RCA20 09005, RCA20 09006, RCA20 09007, RCA20 09008 et RCA20 09009

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2020, les règlements suivants :

**RCA20 09005** RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL PROMENADE FLEURY, POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1201388010);

**RCA20 09006** RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL QUARTIER FLEURY OUEST POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1201388009);

**RCA20 09007** RÈGLEMENT PORTANT APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DISTRICT CENTRAL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET IMPOSANT UNE COTISATION (dossier 1201388008);

**RCA20 09008** RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2021) (dossier 1203247001) (Prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2021);

**RCA20 09009** RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 (dossier 1204040008) (Prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2021).

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la loi et sont déposés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

**FAIT** à Montréal, le 14 décembre 2020.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteaupert